

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Janvier 2016

# Fonds européen pour la jeunesse

## Présentation 2015

DOCUMENT PRÉPARE PAR LE SECRETARIAT DU FONDS  
EUROPÉEN POUR LA JEUNESSE, SERVICE DE LA  
JEUNESSE, DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
DÉMOCRATIQUE ET DE LA PARTICIPATION –  
DG DÉMOCRATIE

## Le Fonds européen pour la jeunesse

Le Fonds européen pour la jeunesse (FEJ), créé en 1972, est un établissement du [Conseil de l'Europe](#) qui apporte un soutien financier et pédagogique aux activités européennes de jeunesse. Seules les ONG de jeunesse des Etats signataires de la Convention culturelle, à savoir les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe et le Bélarus, le Kazakhstan et le Saint-Siège, peuvent présenter des demandes au Fonds.

Le Fonds est une division du [Service de la jeunesse de la Direction de la citoyenneté démocratique et de la participation, Direction générale de la démocratie](#) du Conseil de l'Europe.

Le Fonds européen pour la jeunesse est un instrument :

- qui a pour ambition de faire en sorte que la voix des jeunes soit entendue à l'échelon le plus élevé de la prise de décision ;
- [qui est géré à la fois par des organisations non gouvernementales de jeunesse \(ONG\) et des représentants des gouvernements](#) qui décident et suivent le programme de jeunesse du Conseil de l'Europe ;
- qui apporte un soutien aux organisations et aux réseaux non gouvernementaux de jeunesse ;
- qui promeut la paix, la compréhension et le respect.

### Chiffres clés

Le Fonds dispose d'un budget annuel d'environ 3,7 millions d'euros, constitué essentiellement de contributions obligatoires des Etats membres du Conseil de l'Europe.

Depuis 1972, plus de 300 000 jeunes, entre 15 et 30 ans, pour la plupart originaires d'Etats membres, ont bénéficié directement des activités financées par le FEJ.

### Contactez le FEJ

Fonds européen pour la jeunesse  
30 rue Pierre de Coubertin  
67000 Strasbourg-Wacken  
France  
[eyf@coe.int](mailto:eyf@coe.int)

<http://eyf.coe.int>



## Tables des matières

INTRODUCTION .....	4
ONG PARTENAIRES.....	5
PLANS DE TRAVAIL ANNUELS.....	5
ACTIVITES INTERNATIONALES .....	6
ACTIVITES PILOTES .....	7
SUBVENTIONS STRUCTURELLES .....	8
SUBVENTION INTEGREE.....	8
VISITES DU FEJ .....	9
SEMINAIRE EYF(RE)GENERATION .....	10
2 <sup>E</sup> CONVENTION EUROPEENNE DU TRAVAIL DE JEUNESSE.....	10
RECONNAISSANCE DU TEMPS DES BENEVOLES .....	11
VISITE D'ETUDE EN UKRAINE .....	12
COOPERATION TRANSVERSALE.....	12
CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX .....	12
APPROCHE INTEGREE DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.....	13
RELATIONS PUBLIQUES, COMMUNICATION ET VISIBILITE.....	14
LES DEFIS DU FEJ 2016-2017.....	16
ANNEXE I: ONG ENREGISTREES AUPRES DU FEJ .....	17
ANNEXE II: PRIORITES 2015 DU SECTEUR JEUNESSE DU CONSEIL DE L'EUROPE .....	18
ANNEXE III: STATISTIQUES GENERALES 2015.....	19
ANNEXE IV: ACTIVITES INTERNATIONALES PAR PAYS.....	20
ANNEXE V: ACTIVITES PILOTES PAR PAYS .....	21
ANNEXE VI: VISITES A PROJETS DU FEJ EN 2015.....	22
GLOSSAIRE (CODE PAYS).....	23

# Fonds européen pour la jeunesse

## Présentation 2015

### Introduction

Le présent document donne un aperçu des projets et des activités d'organisations non gouvernementales de jeunesse ayant reçu le soutien du Fonds européen pour la jeunesse en 2015 et passe en revue les autres activités du FEJ.

Depuis l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2013, du nouveau règlement d'utilisation des ressources du Fonds européen pour la jeunesse, toutes les demandes de subventions et tous les rapports sont déposés par l'intermédiaire du nouveau système en ligne du FEJ : plans de travail annuels ; activités internationales, subventions structurelles et activités pilotes.

Cela étant, le FEJ est plus qu'un simple donateur, il offre un **soutien** financier mais aussi **pédagogique** aux ONG de jeunesse, en insistant sur le **contenu et la méthodologie** des projets. Par les informations communiquées en retour, les recommandations et les questions, il espère susciter un processus de réflexion qui permette de renforcer la **qualité** des projets. L'accent est mis sur l'élaboration de projets ayant des **effets** tangibles et concrets. Le dialogue, la souplesse, la diversité et le respect sont les principes directeurs du Fonds et de ses agents.

Le FEJ s'efforce aussi d'améliorer sa visibilité et ses outils de communication, et de promouvoir les activités des ONG de jeunesse qu'il soutient. A la fin de l'année 2015, il a mis à jour son site web et donné plus de place à la promotion des activités menées par les ONG de jeunesse avec son soutien- la page ressources comprend des publications, des vidéos et des photos :

<http://eyf.coe.int>.

### Ressources



Ressources du FEJ



Matériel des ONG



Formulaires & lignes directrices



Publications du CDE



L'égalité entre femmes et hommes



Reconnaissance des bénévoles



Projets soutenus

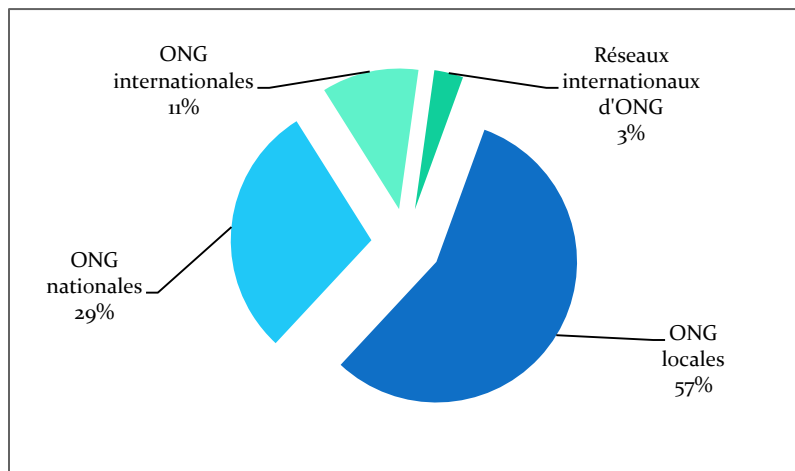


Mise en réseau



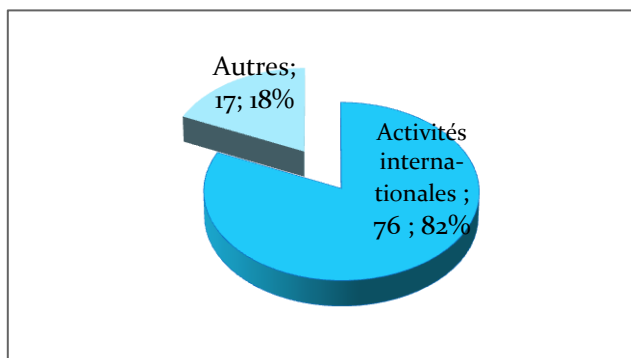
## ONG partenaires

Le Fonds européen pour la jeunesse peut soutenir des organisations non gouvernementales de jeunesse ayant leur siège dans les Etats signataires de la Convention culturelle européenne<sup>1</sup>. Ces organisations doivent être enregistrées dans la base de données du FEJ pour pouvoir demander une subvention. A la fin de 2015, 628 organisations de 44 pays étaient enregistrées (voir l'annexe I).



## Plans de travail annuels

Les organisations ou réseaux internationaux non gouvernementaux de jeunesse peuvent présenter une demande pour un plan de travail annuel comprenant une série d'activités successives sur une



période d'un an, interdépendantes et contribuant au même objectif plus large. Ces activités peuvent être « internationales » (une réunion de jeunes d'au moins sept Etats membres du Conseil de l'Europe) ou « autres » (par exemple activités locales, ateliers, campagnes, mise au point d'outils). Sur 53 demandes déposées, 29 plans de

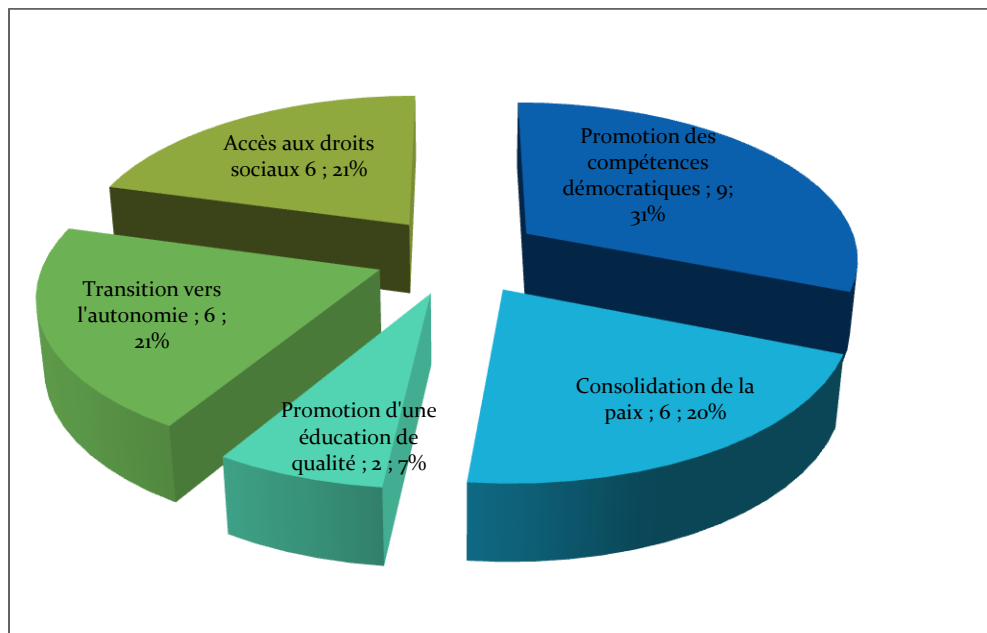
travail annuels ont été soutenus en 2015 pour un montant total de 1 150 300 €. La subvention moyenne a été de 39 665 € (20 000 € minimum, 50 000 € maximum). Huit organisations ont obtenu le maximum, soit 50 000 €. Soixante-seize activités « internationales » et dix-sept activités « autres » ont été approuvées dans le cadre de ces plans de travail.

« Sans le soutien du FEJ, nous n'aurions pas pu avoir le même nombre de participants, en particulier de pays non membres de l'UE ».

<sup>1</sup> 47 Etats membres du Conseil de l'Europe, plus le Bélarus, le Saint-Siège et le Kazakhstan (voir la liste complète page 23).

Le FEJ soutient des activités de jeunesse qui contribuent aux priorités du Secteur jeunesse du Conseil de l'Europe. Le graphique ci-dessous présente la répartition des plans de travail en 2015 en fonction des résultats escomptés, définis pour cette même année (voir l'annexe II). Un projet peut naturellement répondre à une ou à plusieurs priorités, mais une seule est retenue à des fins statistiques.

### Plan de travail 2015 en fonction des résultats escomptés

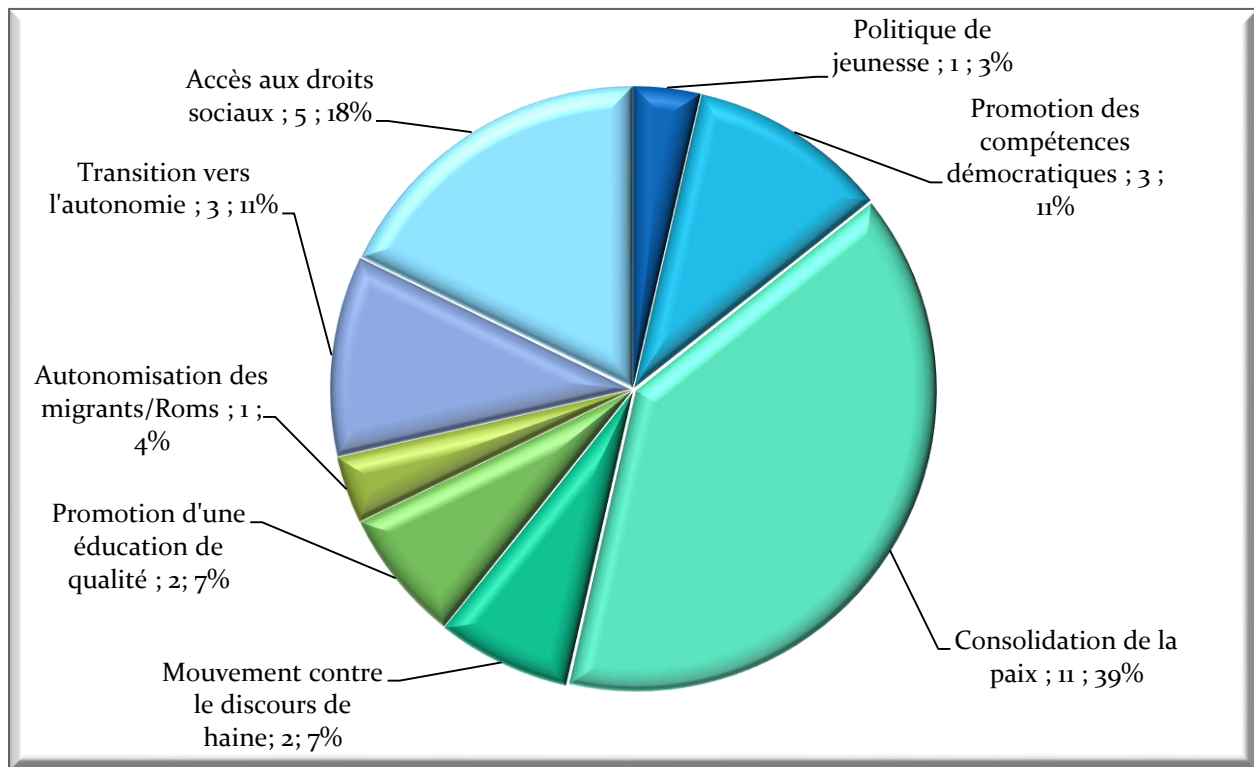


### Activités internationales

Les organisations ou réseaux internationaux non gouvernementaux de jeunesse et les ONG nationales de jeunesse ayant au moins trois partenaires peuvent présenter une demande pour une activité internationale ponctuelle. Il s'agit de réunir des jeunes ou des animateurs de jeunesse contribuant aux travaux et aux valeurs éducatives du Secteur jeunesse du Conseil de l'Europe et présentant une dimension européenne claire. Sur 69 demandes déposées, 28 activités internationales ponctuelles ont été financées en 2015, pour un montant total de 453 000 €. La subvention moyenne a été de 16 178 € (11 000 € minimum, 20 000 € maximum). Pour plus de statistiques sur les activités par pays, voir l'annexe IV.

« Je suis encore plus admirateur du FEJ et du système de cogestion. Je me rends compte qu'une coopération fructueuse entre ONG et institutions est véritablement possible, j'en suis certain.

## Activités internationales en 2015, en fonction des résultats escomptés



## Activités pilotes

Les organisations non gouvernementales locales et nationales de jeunesse peuvent présenter une demande pour une activité pilote, qui doit être une « intervention », c'est-à-dire une activité qui concourt, au niveau local, à résoudre un problème de société lié au contexte et touchant les jeunes. Elle doit être fondée sur l'innovation ou la reproduction (de bonnes pratiques par exemple). Elle doit en outre être étroitement liée au contexte local et avoir une incidence sur celui-ci, et correspondre à des objectifs précis du programme du Conseil de l'Europe pour la jeunesse (voir l'annexe II). Lors de sa réunion d'octobre 2014, le Conseil mixte pour la jeunesse a décidé que lorsqu'il examinerait des demandes de subventions pour des activités pilotes qui seront menées en 2015, le FEJ se concentrerait sur celles qui portent sur les thèmes suivants :

- 1) Renforcement de la société civile, en particulier en Ukraine ;
- 2) Lutte contre l'extrémisme et le discours de haine en ligne ;
- 3) Participation et intégration des migrants et des jeunes réfugiés dans la société

« L'une des conditions dont la subvention est assortie, à savoir collaborer avec d'autres partenaires, s'est révélée être une bonne idée et a contribué à la qualité du projet »

Les activités pilotes intégrant une perspective de genre (compte tenu de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2014-2017) seront examinées avec une attention particulière.

En 2015, 124 demandes de subventions pour des activités pilotes ont été reçues et 47 subventions ont été accordées pour un montant total de 401 950 € (subvention maximale : 10 000 €).

Douze subventions ont été octroyées pour des activités liées au Mouvement contre le discours de haine (97 550 € au total). Trois projets ont été financés en Ukraine pour un montant total de 13 900 €. Un projet visant les jeunes réfugiés en Serbie a été subventionné à hauteur de 10 000 €.

Pour plus de statistiques sur les activités par pays, se reporter à l'annexe V.

## Subventions structurelles

Un nouveau dispositif de financement des coûts administratifs des ONG internationales de jeunesse a été mis en place et les premières subventions structurelles sur deux ans (SG 2) (2014-2015) ont été accordées en 2013 à 40 ONG internationales de jeunesse bien établies. Une subvention structurelle unique sur un an (SG 1) est accessible aux réseaux régionaux mettant en place une structure européenne, mais aucune demande n'a été reçue pour 2015.

Pour être éligible, une organisation ou un réseau doit avoir reçu un soutien pour trois activités internationales au moins au cours des trois années précédentes (subventions du FEJ ou session d'études dans le cadre du programme annuel des Centres européens de la jeunesse).

Une évaluation qualitative complète désormais les critères quantitatifs (nombre de branches/membres dans les pays signataires de la Convention culturelle européenne ; nombre de salariés). L'approche stratégique de l'organisation ou du réseau est évaluée du point de vue des priorités (résultats escomptés) définies par le Conseil mixte pour la jeunesse pour les deux années concernées. Sur la base de ces critères et du montant demandé, le FEJ accorde une subvention en principe pour deux ans, confirmée au terme de la première année (25 000 € par an maximum).

2014-2015 : le FEJ a accordé 40 subventions structurelles pour un total de 1 259 800 € pour deux ans (min : 16 600 € ; max : 50 000 €)

## Subvention intégrée



A la suite de la création des nouvelles catégories de subventions et au vu des relations de longue date qui existent entre le Forum européen de la jeunesse et le Secteur jeunesse du Conseil de l'Europe, les deux subventions annuelles (catégorie A et catégorie C) accordées jusque-là au Forum européen de la jeunesse ont été regroupées en une subvention intégrée annuelle (93 000 € pour 2015).



## Visites du FEJ

Le Comité de programmation pour la jeunesse a précisé les règles applicables aux visites organisées par le Secrétariat du FEJ dans le cadre des activités financées par le Fonds :

1. suivi du projet (règle d'audit de l'administration publique et évaluation à l'aune des données soumises dans la demande de subvention (méthodologie, contenu, etc.) ;
2. accroissement de la visibilité du Conseil de l'Europe, du Service de la jeunesse et du Fonds européen pour la jeunesse (présentation aux participants, rencontres d'autres ONG) ;
3. établissement de liens directs avec les ONG de jeunesse soutenues, collecte de leurs observations et appréciations à propos du FEJ ;
4. retour d'informations au Comité de programmation ;
5. sensibilisation aux situations, aux besoins et aux tendances spécifiques au niveau local.



Le FEJ a en outre décidé d'utiliser ces visites pour :

- renforcer la coopération avec les bureaux du Conseil de l'Europe dans d'autres pays. Le but est de mettre en place des échanges réguliers d'informations de manière que les bureaux extérieurs puissent relayer les informations sur le FEJ en se servant de leur liste d'adresses électroniques et de leurs sites internet et faire remonter au FEJ des informations sur les ONG ou les activités menées dans leur pays. On espère aussi que les agents des bureaux extérieurs pourront se rendre sur place et faire un bref compte rendu des activités si les agents du FEJ ne peuvent pas se déplacer ;
- prendre contact avec d'autres ONG qui connaissent mal le FEJ et leur rendre visite, si le temps et les circonstances le permettent.

La Direction de l'audit interne et de l'évaluation (DIO) du Conseil de l'Europe a réalisé un audit du FEJ en 2013. Elle a notamment recommandé de visiter chaque année 5 % des activités financées. Dans le passé, les visites du FEJ portaient surtout sur des activités internationales mais, à la suite de cas de fraudes concernant principalement des activités pilotes et sur les conseils de l'audit interne, les visites aux activités pilotes ont été ajoutées en 2014. Le secrétariat du FEJ s'est rendu dans 11 pays en 2015, examinant 11 projets, dont quatre activités pilotes (voir la liste à l'annexe VI).

## Séminaire EYF(Re)generation

A la suite du séminaire « EYF Reloaded – It all starts with You(th) » en 2013 et de EYF(R)evolution en 2014, le FEJ a organisé le séminaire EYF(Re)generation du 18 au 20 février 2015 au Centre européen de la jeunesse de Strasbourg. Le but était de savoir comment le travail avec le nouveau règlement d'utilisation des ressources (nouveau système en ligne et site web) était perçu et de mettre en commun des informations, de favoriser une approche commune des activités pilotes financées par le FEJ, de se familiariser avec les différentes situations que les organisations rencontrent lorsqu'elles bénéficient de subventions du FEJ, d'encourager la transparence et la responsabilité entre le Fonds européen pour la jeunesse et les organisations de jeunesse, de créer des réseaux ouverts et informels entre l'équipe du FEJ et les administrateurs de projets bénéficiant de subventions du FEJ et de partager les bonnes pratiques des projets. Ont pris part au séminaire 28 représentants d'ONG locales et nationales de jeunesse de 20 pays.

« La partie la plus utile a porté sur la méthodologie et l'approche ; à cela s'ajoute le fait que l'ensemble de l'équipe du FEJ était toujours présente et coopérative »

« A l'issue de ce séminaire, je comprends pourquoi mon activité pilote a été rejetée et je l'aurai aussi rejetée si j'étais le FEJ »

Avec l'aide d'un coordinateur et d'un formateur extérieurs, le Secrétariat du FEJ a imaginé un programme permettant aux participants de se familiariser avec l'esprit et les principes du Fonds (atmosphère confortable, communication à double sens, transfert de connaissances et d'expériences, capacités d'anticipation et création d'un espace permettant la participation de tous).

Fort de cette expérience enrichissante, le FEJ organisera un séminaire intitulé « EYF(Re)mix » en 2016 avec la participation de représentants d'ONG internationales et locales de jeunesse.

## 2<sup>e</sup> Convention européenne du travail de jeunesse

La 2<sup>e</sup> Convention européenne du travail de jeunesse (Bruxelles, 27-30 avril 2015) a été l'une des initiatives phares de la présidence belge du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Elle visait à susciter des débats politiques et institutionnels sur le travail de jeunesse en Europe. Elle a rassemblé environ 500 parties prenantes du travail de jeunesse de toute l'Europe qui ont mis en commun leurs connaissances, leurs perspectives et leurs expériences du travail de jeunesse (décideurs, représentants de ministères et d'organismes nationaux, donateurs, chercheurs, animateurs de jeunesse, représentants d'ONG de jeunesse).

Une subvention de 20 000 € a été octroyée au Forum européen de la jeunesse pour couvrir les frais de déplacement de 48 jeunes de pays non membres de l'UE participant à la Convention.

Le FEJ avait un stand et les supports ci-après ont été distribués aux participants, garantissant ainsi une large diffusion des principales publications du Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe :



- 350 clés USB contenant une centaine de publications du Secteur jeunesse (dont des best sellers comme Repères, Repères Junior, la Charte sur la participation des jeunes aux niveaux local et régional, les questions de genre, « Parole aux jeunes ! « Histoire du travail de jeunesse », guide de la bibliothèque vivante, etc.) ;
- 300 brochures du FEJ (dans 13 langues différentes) ;
- 150 boîtes anniversaires rouges du FEJ promouvant les travaux du Conseil de l'Europe, du Service de la jeunesse et du Fonds ;
- Des fiches synoptiques thématiques sur des projets financés par le FEJ.

L'équipe du FEJ a participé à huit ateliers et visites d'ONG internationales et locales. Un atelier expliquant les valeurs et l'esprit du Fonds (communication à double sens, transparence, flexibilité et responsabilité) et rappelant son approche originale: d'un donateur à un partenaire, a été organisé le 29 avril. Il a été conçu selon les mêmes normes que celles exigées par le FEJ pour les activités de jeunesse (outils pédagogiques non formels, accent mis sur les participants, innovation).

Pour donner directement suite à la Convention, des travaux portent sur l'élaboration d'un projet de recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la contribution du travail de jeunesse à l'éducation et à l'inclusion des jeunes.

## Reconnaissance du temps des bénévoles

Lors de sa réunion de décembre 2013, le Comité de programmation pour la jeunesse a défini une méthode pour la reconnaissance du temps des bénévoles engagés dans des activités de jeunesse soutenues par le FEJ.

La méthode de calcul de la reconnaissance du temps des bénévoles (VTR) repose sur des critères spécifiques ainsi que sur la confiance et la transparence dont doit faire preuve toute ONG enregistrée auprès du FEJ et sollicitant une subvention. Un document expliquant la définition du FEJ, les spécifications et la méthode de calcul du VTR est disponible sur le [site du FEJ](#).

A l'issue de la période d'essai de deux ans 2014-2015, et compte tenu du nombre relativement faible d'ONG utilisant le système (15 projets en 2015), un barème simplifié sera communiqué aux ONG pour les encourager à tirer parti de cette formidable possibilité de valoriser le temps que les bénévoles investissent dans des projets de jeunesse.

## Visite d'étude en Ukraine

Le Chef du Fonds européen pour la jeunesse a fait partie de la délégation du Conseil de l'Europe qui s'est rendue en Ukraine du 20 au 24 septembre 2015. La visite d'étude avait les objectifs suivants :

- être informé de la situation des ONG de jeunesse en Ukraine et des principales difficultés que les jeunes rencontrent ;
- informer les réseaux et les ONG ukrainiens de jeunesse et les pouvoirs publics compétents des possibilités offertes par le Conseil de l'Europe en termes de programmes, de soutien financier (FEJ) et d'appui au développement de politiques de jeunesse ;
- examiner la manière dont le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe peut appuyer les projets ukrainiens de jeunesse ;
- mieux associer les réseaux et ONG de jeunesse et les autorités ukrainiennes à la définition du futur programme de coopération entre le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe et le ministère de la Jeunesse et des Sports de l'Ukraine.

Cette visite a été l'occasion de deux sessions, l'une à Lviv avec 20 représentants d'ONG de jeunesse de Lviv et 10 d'autres régions, l'autre à Kiev avec 20 représentants d'ONG de jeunesse de Kiev et 10 d'autres régions, afin de recenser les défis et les besoins des ONG de jeunesse et des jeunes ukrainiens.

A la fin de 2015, 49 ONG de jeunesse ukrainiennes étaient enregistrées dans la base de données du FEJ.

## Coopération transversale

### Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

A la suite de l'expérience réussie menée en 2014 et de la constitution d'un groupe de réflexion ad hoc sur la participation des jeunes composé de représentants du Congrès et des organes statutaires du Secteur jeunesse, le FEJ a financé, à hauteur de 20 000 €, la



participation d'un jeune par délégation nationale à la 29<sup>e</sup> session du Congrès (20-22 octobre 2015).

Le but est de créer un espace de dialogue entre les délégués des organisations de jeunesse et les élus locaux et régionaux afin de :

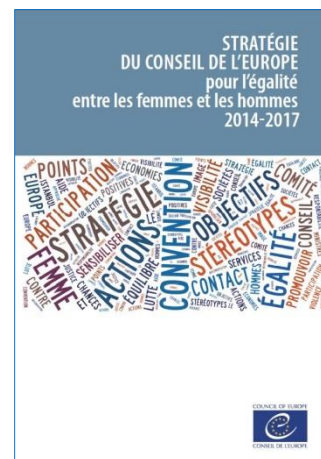
- renforcer la participation des jeunes aux niveaux local et régional en analysant le concept de participation des jeunes, les instruments utilisés pour promouvoir cette participation et les conditions d'une participation réelle des jeunes ;
- partager la perception qu'ils ont de leurs rôles respectifs dans l'élaboration des politiques aux niveaux local et régional ;
- encourager les jeunes à s'engager en politique et à se présenter aux élections locales et régionales ;
- convaincre les Etats membres d'inclure des jeunes dans leurs délégations nationales au Congrès, en qualité de membres titulaires ou suppléants ;
- promouvoir la coopération entre les représentants élus et les jeunes dans un esprit de compréhension et de respect mutuels.

### Approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le Conseil mixte pour la jeunesse suit de près la stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2014-2017 ; il a notamment nommé un rapporteur pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Le FEJ contribue en outre à l'objectif stratégique n° 5 : intégrer dans toutes les politiques et dispositions une démarche soucieuse d'égalité entre les femmes et les hommes, en favorisant l'intégration d'une perspective de genre dans les activités pilotes menées par les organisations non gouvernementales de jeunesse avec le soutien du Fonds européen pour la jeunesse.

Les ONG de jeunesse qui demandent une subvention au FEJ sont invitées à préciser en quoi consiste leur approche intégrée de la perspective de genre tout au long de leur activité. Avoir un nombre égal de participants et de participantes ne suffit pas, il faut aussi regarder le projet avec les « lunettes de l'égalité », en prenant en considération les différences entre les jeunes femmes et les jeunes hommes en termes de besoins et de situation.

Comme la compréhension de l'intégration de l'égalité des femmes et des hommes et ses modalités pratiques sont très variables, le FEJ rassemble des matériels, des bonnes pratiques et des outils sur la manière d'intégrer une perspective de genre dans les activités de jeunesse sur la page dédiée de son site : <http://eyf.coe.int>.

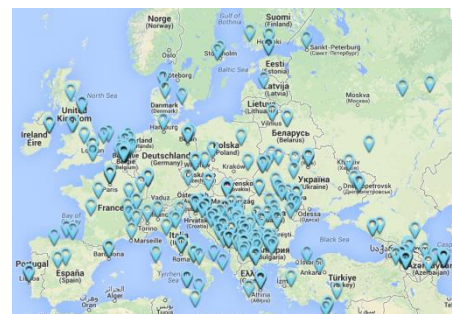




## Relations Publiques, communication et visibilité

Le principal outil de communication est le [site internet du FEJ](#), lancé en mars 2013 et remanié en novembre 2015.

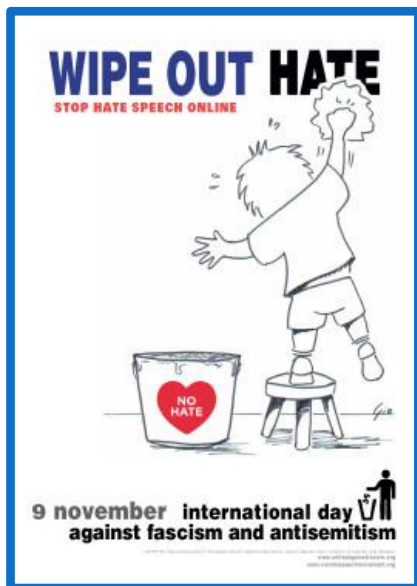
L'objectif est de consolider les développements récents au niveau du FEJ, de créer une identité visuelle et de présenter la mission, les valeurs et les activités du FEJ, avec à l'esprit les besoins des ONG et des gouvernements.



Des outils interactifs, comme la carte des ONG enregistrées et des activités en cours soutenues par le FEJ, permettent aux ONG de trouver des partenaires et de faire connaître leurs activités. Le calendrier des manifestations est un moyen simple et efficace de suivre au jour le jour les activités soutenues par le FEJ et les manifestations auxquelles il participe. La rubrique ressources donne de la visibilité aux ONG et contient des documents utiles.

La chaîne [YouTube](#) du FEJ permet de diffuser des vidéos des diverses réunions et manifestations. Elle est régulièrement enrichie de vidéos et d'outils créatifs destinés à aider les ONG à améliorer la qualité de leurs demandes et de leurs rapports. La [brochure du FEJ](#) existe en 19 langues et la [lettre d'information du FEJ](#) informe les acteurs en rééditant les principales nouvelles affichées sur le site. La [page Facebook](#) a généré plus de 6 000 « j'aime ».

« [The EYF & NHSM](#) », mis au point par le FEJ, a été publié en novembre. Avec cette publication, le Fonds européen pour la jeunesse vise à donner un aperçu de sa participation à la [Campagne du Mouvement contre le discours de haine](#) et à présenter des exemples de projets illustrant la diversité des initiatives soutenues. Le rôle du Fonds dans la lutte contre le discours de haine est constant et se poursuivra pendant toute la campagne.



Pour renforcer les liens avec les Etats membres du Conseil de l'Europe, des réunions sont organisées avec les représentants permanents des Etats membres à Strasbourg de manière à présenter le Fonds européen pour la jeunesse et ses travaux. Huit réunions ont eu lieu en 2015, et d'autres seront organisées en 2016.

Quelques chiffres ....

<b>Site web</b>	54 700+/4 560 par mois  <b>Nouveau site lancé le 25 novembre</b>	- <b>Légère augmentation</b> du nombre de visiteurs  - Pays : Serbie, France, Hongrie, Belgique, Ukraine
<b>Facebook</b>	5 000 (dans l'année suivant le lancement), 6 200 abonnés en décembre	- Nombre <b>croissant</b> de « j'aime », « je partage » et de commentaires  - 57% de femmes, 41% d'hommes  - Pays (cinq premiers) : Azerbaïdjan, Roumanie, Italie, Arménie & Serbie  - Réexpédition par la page FB du Conseil de l'Europe: <b>exposition accrue</b>
<b>YouTube</b>	5 800 vues  57 abonnés	- 11 vidéos
<b>Lettre d'information</b>	700 +	
<b>Brochure</b>	19 langues disponibles  <b>A venir</b> : bulgare, azéri, arménien, monténégrin, géorgien et grec	- <b>But</b> : mise à disposition dans toutes les langues des pays membres du Conseil de l'Europe
<b>SlideShare</b>	6 061 vues (toutes présentations)	- 7 abonnés  - 50 téléchargements
<b>Publication du Mouvement contre le discours de haine &amp; du FEJ</b>	Publication en ligne mise au point en 2015 disponible sur le site web du FEJ	- Montre le <b>soutien du FEJ</b> à la campagne tout en donnant des <b>exemples</b> de projets du Mouvement
<b>Réunions avec des représentations permanentes des Etats membres du Conseil de l'Europe à Strasbourg</b>	A partir de juillet 2015  Réunions avec : l'Albanie, la Bulgarie, l'Estonie, la Finlande, l'Allemagne, la Grèce, la Lituanie, la Slovénie	- Il sera rendu visite à toutes les Représentations Permanentes des 50 Etats membres du FEJ ( <b>les visites se poursuivront</b> en 2016)

## Les défis du FEJ 2016-2017

Près de deux ans après la mise au point du nouveau règlement d'utilisation des ressources et des nouvelles catégories de subventions du FEJ, l'une des principales tâches du Fonds sera de renforcer la corrélation entre les besoins de ses utilisateurs, à savoir les organisations de jeunesse, et ceux des Etats membres qui le financent. Il faudra donc s'assurer que les notions et les concepts relatifs aux différentes catégories de subventions soient parfaitement compris et intégrés par les ONG qui font une demande. Le FEJ précisera et simplifiera sa procédure d'enregistrement des ONG ainsi que la définition et les critères des différentes catégories de subventions (en particulier les activités pilotes), les conditions de paiement, les lignes directrices et les formulaires et procédures de rapport.

L'approche du Fonds depuis 2013, à savoir « du donateur au partenaire », sera renforcée grâce à un retour d'information positif des utilisateurs. Davantage de temps sera consacré à des échanges avec les ONG au moment de l'évaluation de leur demande de subvention en vue d'augmenter la qualité et l'efficacité des activités financées par le Fonds. Le FEJ formulera aussi des observations et des recommandations plus détaillées lors de l'évaluation des rapports d'activité et financier soumis par les ONG.

Des efforts seront faits pour faire participer de nouvelles organisations de jeunesse, en particulier dans les Etats membres où aucune ou très peu d'ONG sont enregistrées dans la base de données du FEJ. Le Fonds aura besoin du soutien des membres du Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) dans les pays concernés, ainsi que des conseils nationaux de jeunesse lorsqu'ils existent. On pourrait aussi envisager d'ouvrir le FEJ à de nouvelles formes et structures de participation.

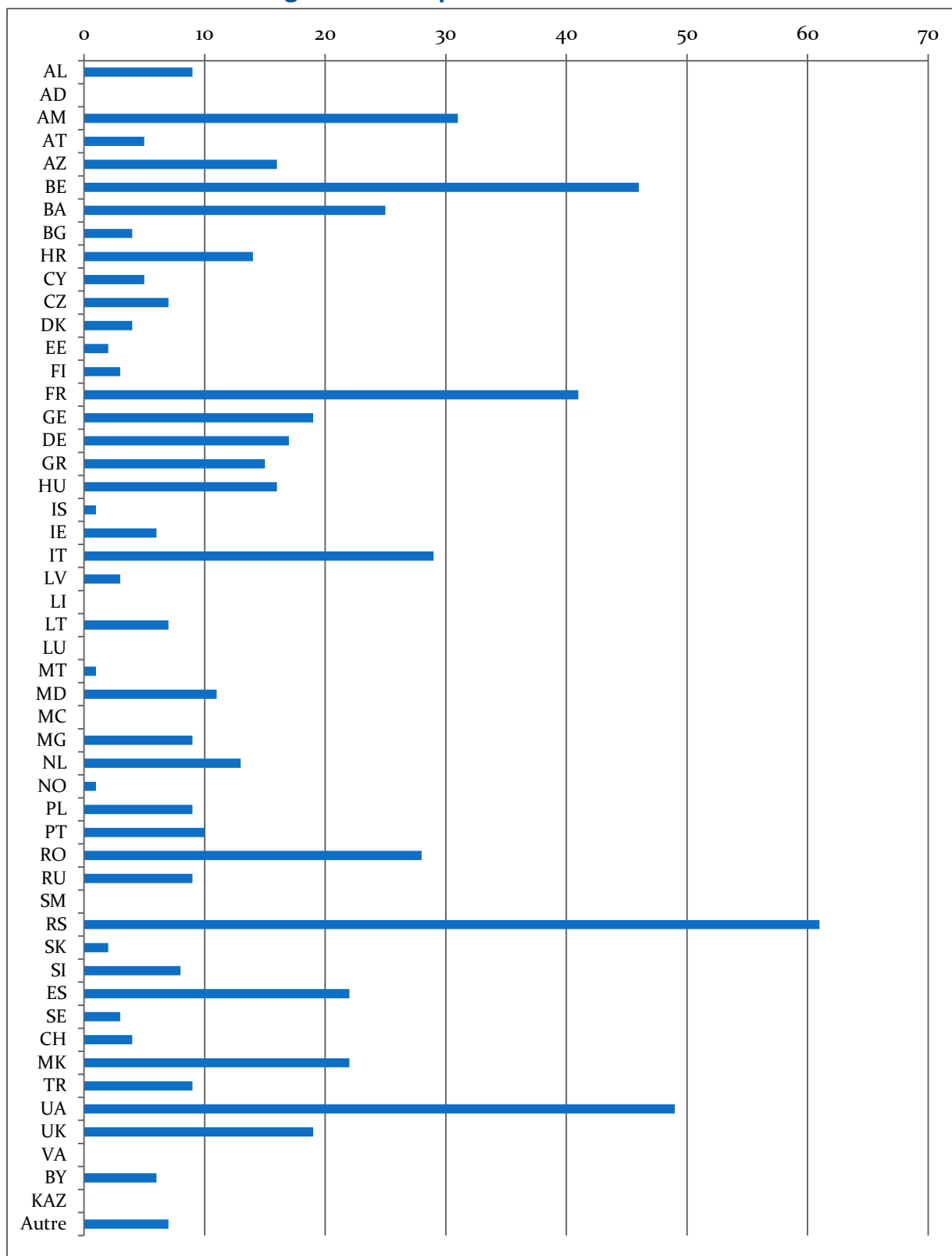
Une visibilité accrue du Fonds, tant au sein du Conseil de l'Europe que dans ses Etats membres et dans la société civile européenne, sera un enjeu majeur des deux prochaines années. Le site du FEJ et les médias sociaux permettront d'accroître et d'améliorer la communication, le nombre de visites à des activités financées par le FEJ augmentera et des outils en ligne seront mis au point.

Avec le nouveau Comité de programmation sur la jeunesse, le secrétariat du FEJ examinera les différentes possibilités qui s'offrent au Fonds pour que ce dernier retrouve sa position de laboratoire des idées et intègre les évolutions structurelles récentes de l'engagement des jeunes dans la société civile européenne.

Pour finir, le Secrétariat du FEJ doit renforcer son équipe du point de vue de sa pérennité et du développement des compétences. Il est envisagé de réduire le recours aux contrats temporaires (limités à neuf mois par an), de créer deux ou trois positions (contrats renouvelables de cinq ans) et de recruter pendant trois mois (par exemple autour des dates limites de demandes de subventions) de jeunes militants de la société civile qui auront la possibilité de se familiariser davantage avec le FEJ et ainsi de diffuser des informations sur les travaux du Fonds.



## Annexe I: ONG enregistrées auprès du FEJ



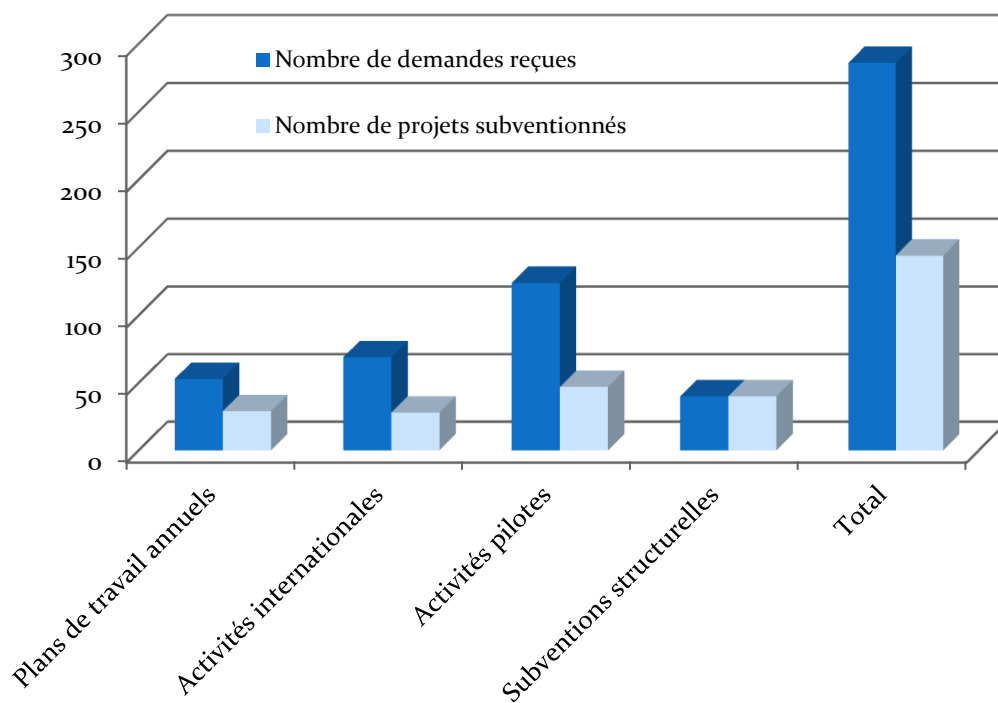
## Annexe II: Priorités 2015 du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe

Secteur	Programme	Priorités
INNOVATION DEMOCRATIQUE	Bonne gouvernance	Les Etats membres ont élaboré et appliqué des politiques de jeunesse basées sur les normes du Conseil de l'Europe, en vue de soutenir l'accès des jeunes à leurs droits.
	Promouvoir les compétences démocratiques	Les ONG de jeunesse ont accru leurs compétences en matière d'éducation aux droits de l'homme et d'éducation à la citoyenneté démocratique afin de servir de multiplicateurs dans les Etats membres.
DIVERSITE	Construire des capacités pour dialoguer	Les ONG de jeunesse sont mieux préparées à contribuer à l'instauration de la paix, à la transformation des conflits et au dialogue interculturel avec les régions voisines.
		Les Etats membres et partenaires non gouvernementaux se sont engagés activement dans la campagne de jeunesse « Mouvement contre le discours de haine ».
PARTICIPATION	Renforcer la participation	Développer des politiques et pratiques pour une éducation de qualité à tous les niveaux dans un cadre formel et non formel.
		Les Roms, les migrants et d'autres groupes vulnérables sont responsabilisés et leur participation est renforcée par l'éducation et le travail de jeunesse.
	Renforcer la cohésion sociale	L'éducation et la formation ont contribué à l'autonomie des jeunes et à une meilleure transition de l'éducation au monde du travail / marché du travail.
		L'accès des jeunes aux droits sociaux est amélioré en élaborant des réponses politiques à l'exclusion sociale, à la discrimination et à la xénophobie, en particulier dans les quartiers défavorisés et envers les groupes vulnérables.

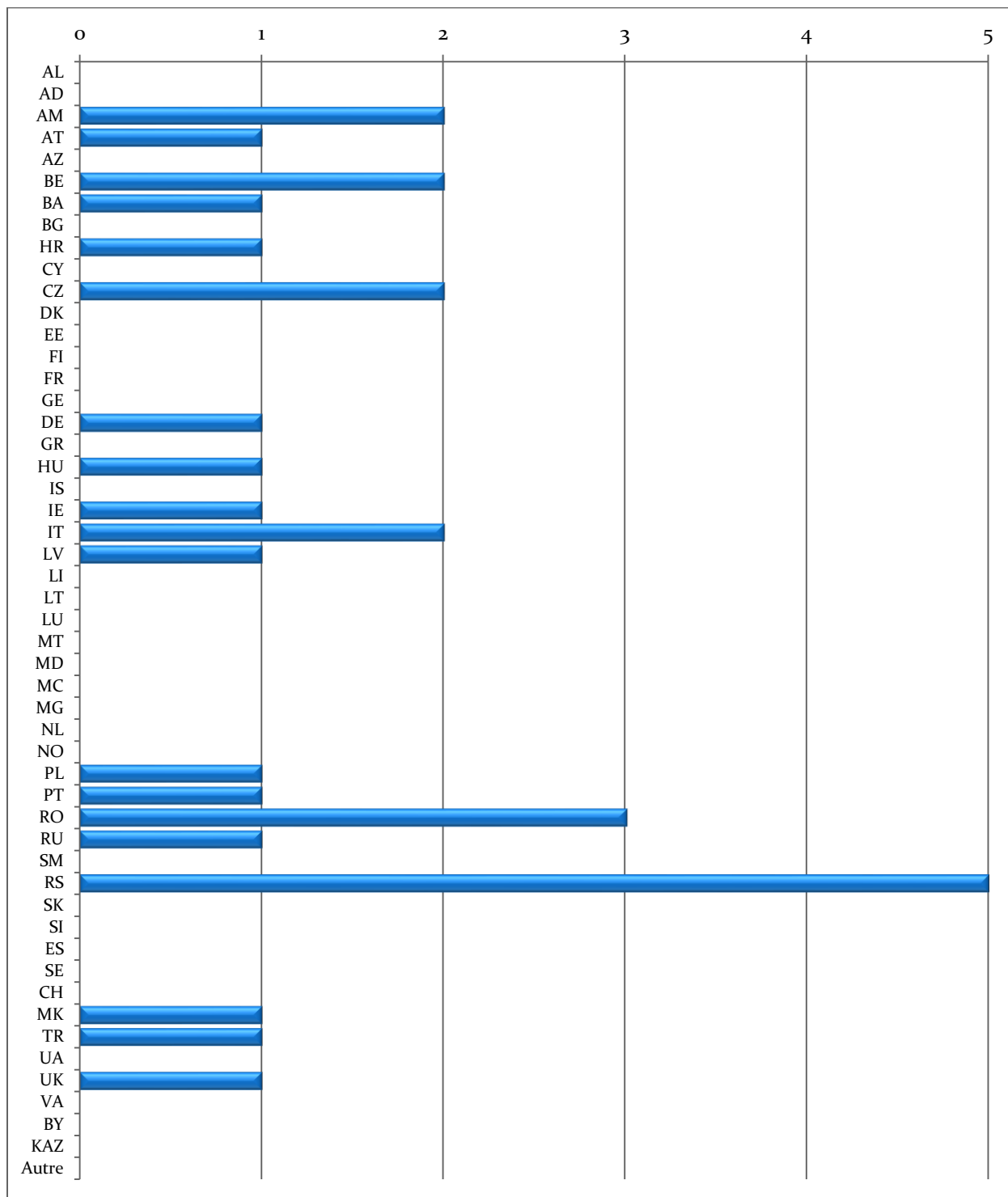
## Annexe III: Statistiques générales 2015

	Nombre de demandes	Nombre de subventions accordées	Montants accordés
<b>Plans de travail annuels*</b>	53	29*	€ 1 150 300
<b>Activités internationales</b>	69	28	€ 453 000
<b>Activités pilotes</b>	124	47	€ 401 950
<b>Subventions structurelles</b>	40	40	€ 629 900
	<b>286</b>	<b>144</b>	<b>€ 2 635 150</b>

\*Les plans de travail incluent 76 activités internationales et 17 autres activités

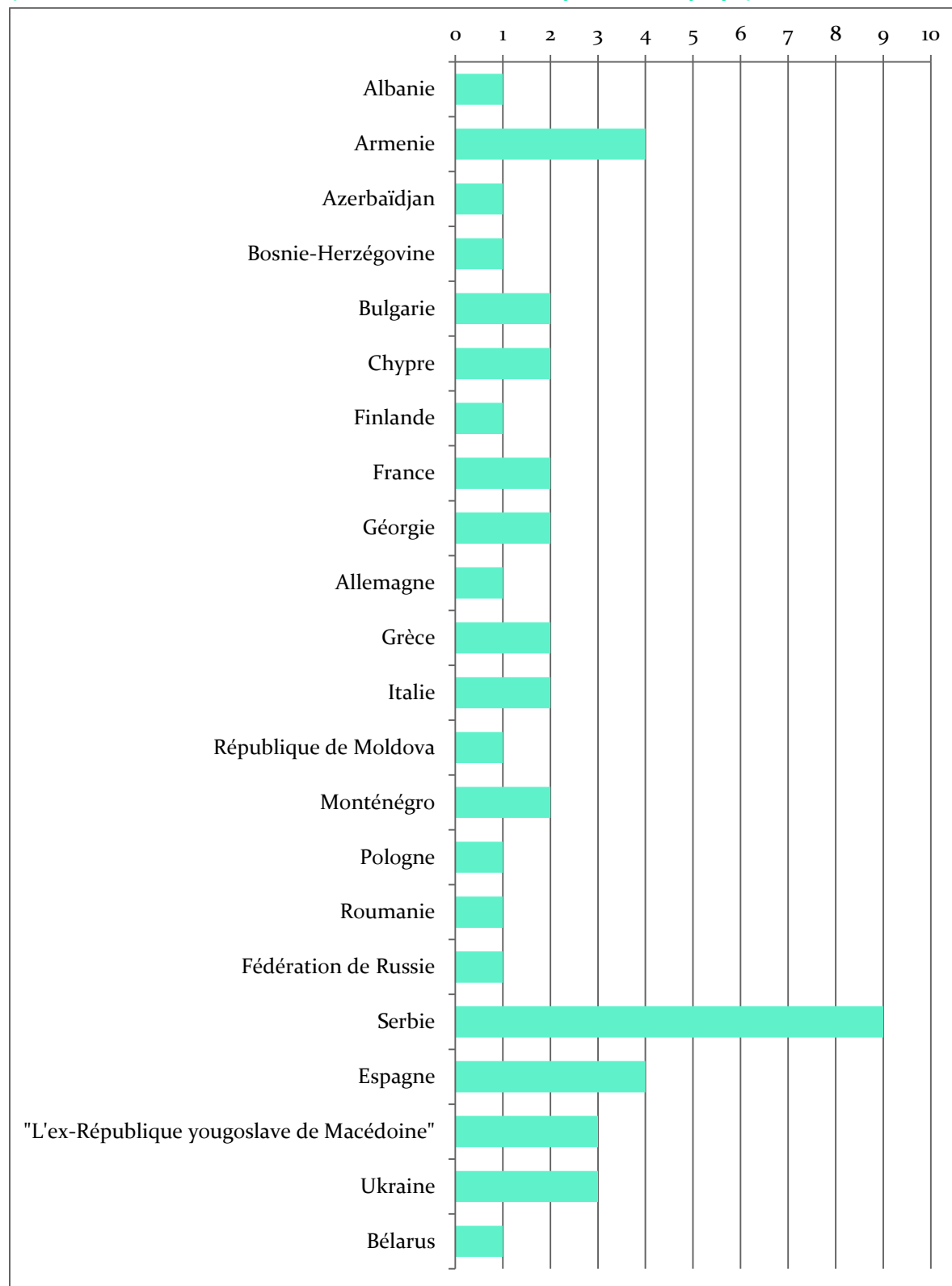


## Annexe IV: Activités internationales par pays (certaines activités se sont déroulées dans plus d'un pays)



## Annexe V: Activités pilotes par pays

(certaines activités se sont déroulées dans plus d'un pays)



## Annexe VI: Visites à projets du FEJ en 2015

	NGO	ID	Titre	Date de début	Date de fin	Ville	Pays
1	The National Union of Students in Europe (ESU/ESIB)	235.1.IA.2015	The future of the Social Dimension of Higher Education in Europe with student eyes.	18/03/2015	21/03/2015	Riga	Lettonie
2	ArmActive-Youth Center (ArmActive)	8181.2.PA.2015	I'm the change! - TC on No Hate Speech	08/04/2015	14/04/2015	Yerevan	Arménie
3	AO Alternativa	8372.1.PA.2015	Solidarity between generations	29/05/2015	04/06/2015	Costesti	Moldova
4	Young Men's Christian Association Parthenopeonlus (YMCA Parth)	4744.2.IA.2015	In the Eyes of the Beholder	20/06/2015	27/06/2015	Cork	Irlande
5	Youth of European Nationalities (YEN)	261.WP.2015 (international)	Training of Trainers	09/08/2015	17/08/2015	Bautzen	Allemagne
6	Youth for Exchange and Understanding (YEU)	278.WP.2015 (international)	Train of tolerance tour	01/10/2015	11/10/2015	Kumanovo	"TFYROM"
7	International Falcon Movement Socialist Education International (IFM-SEI)	11.WP.2015 (international)	Development meeting	07/10/2015	11/10/2015	Bruxelles	Belgique
8	AEQUITAS	7427.3.PA.2015	Combatting Hate: Training of Trainers	13/10/2015	20/10/2015	Limassol	Chypre
9	United for Intercultural Action European Network against Nationalism Racism Fascism and in Support of Migrants and Refugees (UNITED)	453.WP.2015	UNITED against exclusion and intolerance	14/10/2015	19/10/2015	Budapest	Hongrie
10	Rural Youth Europe (RYE)	65.WP.2015 (international)	Work it out	07/11/2015	14/11/2015	Prlekija	Slovénie
11	Association Migration Solidarité et Echanges pour le Développement (AMSED)	3209.1.PA.2015	Renforcement des capacités et sensibilisation des jeunes autour des thématiques de la citoyenneté et de la lutte contre les discours de haine	21/11/2015	21/11/2015	Strasbourg	France

## Glossaire (code pays)

### 50 Etats signataires de la Convention culturelle européenne

Albanie	AL	Luxembourg	LU
Andorre	AD	Malte	MT
Arménie	AM	République de Moldova	MD
Autriche	AT	Monaco	MC
Azerbaïdjan	AZ	Monténégro	MG
Belgique	BE	Pays-Bas	NL
Bosnie et Herzégovine	BA	Norvège	NO
Bulgarie	BG	Pologne	PL
Croatie	HR	Portugal	PT
Chypre	CY	Roumanie	RO
République Tchèque	CZ	Fédération de Russie	RU
Danemark	DK	Saint-Marin	SM
Estonie	EE	Serbie	RS
Finlande	FI	République Slovaque	SK
France	FR	Slovénie	SI
Georgie	GE	Espagne	ES
Allemagne	DE	Suède	SE
Grèce	GR	Suisse	CH
Hongrie	HU	"L'ex-République yougoslave de Macédoine"	MK
Islande	IS	Turquie	TR
Irlande	IE	Ukraine	UA
Italie	IT	Royaume-Uni	UK
Lettonie	LV	Saint-Siège	VA
Liechtenstein	LI	Bélarus	BY
Lituanie	LT	Kazakhstan	KAZ

Autre: Kosovo<sup>2</sup>

<sup>2</sup> Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.